

SEANCE DU 28 AOÛT 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois d'Août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Marie-Hélène ROUX.

Absents représentés : Mmes Chantal GERENTES et Sandra LHOSTE, Mrs Patrick ROCHE et Patrick VEY

Absente : Mme Catherine GUEZO

Mr Christophe GIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du dernier compte rendu : Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance. Le compte rendu de la séance du 26 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des réunions :

- **Inauguration de l'EHPAD le 25 juin 2014**

- **Tournoi de foot le 28 juin 2014**

- **Fête de la musique le 28 juin 2014**

- **Marchés de l'été** : Mr Alain Galland informe le Conseil que le dernier marché a eu lieu le 28 août. Le bilan est globalement bon, tant au niveau de la fréquentation que de l'activité commerciale.

- **Spectacle d'Interfolk le 24 juillet** : dans le cadre de sa programmation culturelle estivale, l'Espace Culturel Européen avait décidé d'accueillir un groupe folklorique écossais en partenariat avec le festival Interfolk. Mme Darne avait accepté d'accompagner les musiciens pendant toute la journée. Elle explique que le groupe de musiciens s'est rendu à l'EHPAD les Terrasses de la Gazeille puis à l'EHPAD L'Hort des Melleyrines avant de se rendre au marché de producteurs. La prestation a été très appréciée.

- **Course de côte le 27 juillet** : elle s'est bien déroulée. L'affluence a été globalement satisfaisante. Les clôtures ont été refaites après la course comme cela avait été convenu.

- **Festival du Monastier du 8 au 14 août** : Mme Mercier dresse un premier bilan général de cette manifestation. Malgré un mauvais début à cause d'une alerte Orange, l'édition s'est bien passée.

Réunion avec les responsables du CCAS EDF : Monsieur le Maire a rencontré le 28 août 2014 les responsables du Village de Vacances EDF. Le bail signé en 1989 précise que pendant les 40 premières années le CCAS a en charge l'entretien des bâtiments, et qu'ensuite cette charge incombera à la commune. Aujourd'hui, après 25 années, la fréquentation est en baisse et les responsables souhaitent développer des partenariats avec la commune pour rendre le centre plus attractif. Une réflexion va être engagée pour faire des propositions concrètes qui pourront être mises en place dès 2015.

Droits de préemption :

Mr le Maire présente les droits de préemptions pour les ventes suivantes :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section D numéro 314 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section D numéro 315 (Le Fraysse)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 2042 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section A numéro 2044 (Les Rascoux-Hauts)
- Vente d'une partie de parcelle de terrain non bâtie sise section A numéro 1903 pour 8000 m² (Route du Puy)
- Vente de deux parcelles de terrains bâties sise section AC numéro 204 et 211 (rue Via Croze). Il est à noter qu'un emplacement réservé avait été prévu lors de la rédaction du PLU en 2006 sur la parcelle AC 204 afin d'élargir la rue au droit de la parcelle. Par précaution, la commune avait souhaité alerter les vendeurs et les acquéreurs sur ce point, ce qui permit d'éviter de futurs malentendus car cet élément important n'avait pas été inclus dans le compromis de vente. De l'avis général, ne s'agissant pas d'une régularisation mais plutôt d'un achat de terrain en vue de mener à bien un projet d'intérêt collectif, il conviendra d'indemniser le moment venu les acquéreurs pour la perte de terrain. Le prix de 10 € le mètre

carré précédemment voté par le Conseil sera appliqué. Par ailleurs, le mur existant sera démoli et logiquement reconstruit à la charge de la commune.

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 201 (place du Couvent).

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Décisions modificatives :

Mr LAC présente les décisions modificatives à adopter pour le budget Commune :

- **Décisions modificatives n° 3 du budget communal :**
 - o Compte 6875 (chapitre 042) : - 7180 Euros
 - o Compte 15182 (chapitre 040) : - 7180 Euros
 - o Compte 654 : + 7180 Euros
 - o Compte 10226 : + 7180 Euros
- Mr LAC précise qu'il s'agit d'un transfert des comptes 6875 et 15182 qui sont les provisions qui avaient été prévues suite à la liquidation judiciaire de MADAC, pour les impayés de loyer.
 - o Compte 2031 (chapitre 041) : + 358.80 Euros
 - o Compte 21318 (chapitre 041) : + 358.80 Euros
 - o Compte 2183 : - 358.80 Euros
 - o Compte 2051 : - 358.80 Euros
- Mr LAC précise qu'il s'agit d'une opération d'ordre réalisée à la demande du trésorier.
 - o Compte 7391178 : + 641 Euros
 - o Compte 61522 : - 641 Euros
- Mr LAC précise que cette somme doit être reversée à l'Etat dans le cadre de la péréquation de la cotisation foncière des entreprises.
 - o Compte 6184 : + 1070 Euros
 - o Compte 6226 : - 1070 Euros
- Mr LAC précise que cette somme doit être rajoutée au compte 6184 (paiement des formations des agents) car la somme initialement prévue à ce compte ne suffit pas à régler le coût de la mise à jour des CACES des agents du service technique. Monsieur le Maire précise par ailleurs que 9 agents de la commune vont suivre une formation aux Premiers Secours prochainement.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Terrain appartenant à la Paroisse : Mr le Maire rappelle que l'Association Diocésaine avait proposé à la commune en 2012 d'acheter un terrain situé à côté du pré aux Anes. La commune avait alors fait une première offre de 1000 € qui avait été refusée car un second acheteur avait fait une offre plus élevée. Cet acheteur s'étant depuis rétracté, l'association relance aujourd'hui la commune et souhaite savoir si elle maintient sa première offre. Ce terrain pouvant permettre d'agrandir le pré aux Anes, la Commune renouvelle sa proposition à hauteur de 1000 €. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de refaire la même proposition d'offre d'achat.

Composition de la commission Impôts : Mr le Maire rappelle que le Centre des Finances Publiques a souhaité la suppression de deux des noms présentés pour la composition de la commission communale des impôts directs de la commune. Il s'agit des deux commissaires extérieurs à la commune qui doivent être inscrits au rôle des impôts de la commune. Monsieur le Maire propose désormais Monsieur Didier Chazalon en tant que titulaire et Madame FAURE épouse JULIEN, en tant que suppléante. Après délibération, le Conseil décide donc à l'unanimité la nomination de Monsieur Chazalon et de Madame Julien à la commission des Impôts.

Devenir de la carrière Chambon : Mr le Maire rappelle au Conseil que Mr Chambon avait renouvelé sa proposition de cession des terrains occupés par sa carrière située à proximité du viaduc. Il rappelle aussi que le Conseil avait précédemment refusé cette offre pour des raisons liées à la sécurisation du site. Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire du site. Mr Mounier explique que le service technique pourrait utiliser ponctuellement ce site pour stocker des matériaux, mais aussi que la quantité importante de matériaux que Mr Chambon céderait avec le terrain pourrait être très utile pour l'entretien des chemins. Mr le Maire ajoute que la récupération par la Commune de cet espace permettrait d'en contrôler son utilisation et éviterait l'implantation d'activités gênantes le long de la Transcévenole. De nombreux Conseillers évoquent les risques de chute et la dangerosité de la falaise. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de n'accepter cette proposition pour l'euro

symbolique qu'à la condition que Mr Chambon sécurise le site avec du grillage rigide sur toute la longueur et sur une hauteur de 1m50, et que la commune puisse récupérer l'ensemble des matériaux présents sur le site ainsi que les terrains attenants.

Rapport Qualité de l'eau 2013 : Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau potable en 2013. Ce rapport fournit de nombreuses données sur la consommation des usagers, le réseau et son exploitation, ainsi que sur les pollutions éventuelles survenues au cours de l'année. La consommation moyenne a par exemple baissé. Les recettes seront donc moins importantes (1% environ en moins). La redevance versée à l'Agence de l'Eau a aussi diminué, entraînant une légère baisse pour les usagers. La qualité de l'eau est très satisfaisante et a été conforme à 91% en 2013. Le rendement sur le réseau est de 72%. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et décide de mettre en ligne ce rapport sur le site de l'observatoire national de l'eau potable.

Qualité de l'eau réservoir des Eygaux : Monsieur le Maire présente au Conseil le plan des réseaux gérés par le Syndicat des eaux du Rocher Tourte et indique que l'eau potable provenant du réservoir des Eygaux a été polluée quelques jours auparavant. Un arrêté interdisant la consommation de l'eau a aussitôt été pris par la commune et les habitants ont été prévenus par voie d'affichage. A ce jour, l'interdiction a été levée suite au traitement réalisé, et l'eau est donc consommable. Il explique ensuite que ce réservoir qui alimente une partie de la commune de Freycenet Lacuche et les villages de Crouziols, Chabriac et la Besseyrolle Haute sur notre commune ne dispose pas de système de chloration automatique, à la différence des autres, car il n'est pas alimenté en électricité. Le Syndicat cherche des solutions techniques à ce problème. Monsieur le Maire conclut en disant qu'il n'existe pour l'heure aucun moyen adapté pour prévenir les usagers en cas de contamination. En effet, il n'est pas possible d'appeler individuellement tous les usagers compte tenu de leur nombre ; la presse et les affiches ne suffisent pas non plus. Il propose donc d'étudier la possibilité d'installer des panneaux d'affichage dans chaque village avec un système de couleurs (vert et rouge) pour alerter les habitants en cas de pollution. Il suffirait ainsi de remplacer le panneau vert par un rouge dans les villages concernés. Une réflexion sera conduite à ce sujet.

Sableuse : Monsieur Mounier rappelle que la sableuse est tombée en panne et qu'il faut la réparer avant l'hiver. Plusieurs devis ont été demandés pour sa réparation. Le moins disant est celui de l'entreprise Escomel pour un montant de 4707.38 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Demande d'autorisation de création de garage dans la rue Langlade : Mr le Maire rappelle au Conseil la demande présentée lors d'une précédente séance concernant l'ouverture d'une porte de garage pour une maison située Rue Langlade. Il précise que Mr VEY avait suggéré de transférer les places de stationnement situées du côté de cette maison de l'autre côté de la rue, ce qui permettrait de pouvoir ouvrir cette porte de garage sans supprimer de stationnement. Le Conseil avait décidé de procéder à un essai sur le terrain pour vérifier si un tel changement est envisageable et si cela ne gêne pas les autobus scolaires. Cet essai a été réalisé et le fonctionnement s'avère satisfaisant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité le principe de création d'une porte de garage dans cette partie de la rue Langlade. Il est cependant rappelé que l'ouverture de portes de garage dans la partie récemment aménagée de la rue centrale ne sera pas acceptée, et que chaque demande sera traitée au cas par cas dans les autres secteurs en prenant en compte les contraintes particulières.

Bilan transports scolaires 2013/2014 : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan financier des transports scolaires. Les dépenses s'élèvent à 81 476.20 € et les recettes à 81 535.99 €. Mr Nicolas regrette que la part des familles ne cesse d'augmenter malgré l'importante subvention du Département. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan 2013/2014.

Admission en non valeur : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit essentiellement de l'annulation des factures d'eau et d'assainissement ainsi que du loyer pour l'entreprise Madac qui a été placée en liquidation judiciaire, ainsi que d'une facture d'assainissement pour un particulier ayant quitté la commune. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

- Budget principal : 8419.84 Euros pour irrécouvrabilité des sommes dues
- Budget eau potable : 70.23 Euros pour irrécouvrabilité des sommes dues
- Budget assainissement : 70.77 Euros pour irrécouvrabilité des sommes dues
- Budget assainissement : 11.59 Euros pour dettes inférieures au seuil de poursuite

Suppression du poste d'adjoint administratif : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la création du poste de rédacteur territorial, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe précédemment occupé par l'agent nommé sur le poste de rédacteur territorial. Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de modifier ainsi le tableau des emplois.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la demande d'avancement de grade de Madame Laurence MIRMAND au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour un temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2014 afin d'y nommer Madame Laurence MIRMAND et de modifier en ce sens le tableau des emplois de la collectivité.

Création d'un poste d'agent administratif principal de 2^{ème} classe : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la demande d'avancement de grade de Madame Annick SEJALON au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour un temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2014 afin d'y nommer Madame Annick SEJALON et de modifier en ce sens le tableau des emplois de la collectivité.

Frais de photocopies : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une facture pour le remboursement de frais de photocopies effectuées par la commune de Freycenet Lacuche. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de 8 euros par la commune de Freycenet Lacuche en paiement de photocopies.

Questions diverses :

Proposition d'achat d'une maison Rue Via Croze : Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaiterait acquérir la maison située rue Via Croze (parcelle AC 42) afin de mener à bien un projet d'intérêt collectif. Son objectif est en effet de démolir cet édifice en mauvais état général pour aménager un parking dans une rue étroite où le stationnement pose problème ainsi qu'un jardin pour l'école maternelle voisine. Ayant vérifié que la démolition du bâtiment était envisageable, en s'appuyant sur les prix d'achat de propriétés similaires et en prenant en compte le coût des investissements liés aux aménagements envisagés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une offre à hauteur de 20.000 €, offre qui sera limitée dans le temps.

- **Crues au plan d'eau :** Mr le Maire informe le Conseil que les pluies abondantes de cet été ont été à l'origine de débordements au niveau du plan d'eau et que le pont submersible a été à plusieurs reprises recouvert par les eaux. Mr Mounier précise qu'il est très difficile de réguler le fonctionnement du plan d'eau et le débit d'eau dans la passe à poissons dans de telles conditions. Mr le Maire ajoute que celles-ci ont été exceptionnelles et que le bureau d'études qui a réalisé le projet va essayer de trouver une solution technique pour pouvoir mieux contrôler les débits.

- **Courrier SDIS pour les bornes à incendie :** Mr le Maire rappelle au Conseil que la question de la couverture Incendie du lotissement Séjourné avait été évoquée lors d'un précédent Conseil et que la dimension des tuyaux d'alimentation en eau ne permettait initialement pas d'obtenir un débit suffisant. Comme cela avait aussi été dit, il avait interpellé les parlementaires et le SDIS au sujet des problèmes rencontrés par les communes pour se conformer à la législation en vigueur en matière de protection incendie. Dans la réponse transmise par le SDIS, une précision est apportée en ce qui concerne le cas des lotissements. En effet, afin de prendre en compte la problématique des lotissements situés en zone rurale, il peut être admis que pour les habitations d'une surface inférieure à 250m² et distantes de plus de 8m de tout autre risque, la défense incendie soit assurée par une quantité d'eau de 30m³ utilisable en 1 heure, et donc, comme c'était initialement le cas, par un poteau d'incendie de 70 mm ou de 100 mm dont le débit exigé serait d'au moins 30m³/h pour 1 bar dynamique. En conséquence, la couverture proposée s'avère suffisante. Elle l'est d'autant plus que le Syndicat du Rocher Tourte, confronté à des problèmes de fuites importantes sur le réseau alimentant le secteur, a décidé de changer la canalisation en 90 et de la remplacer par une canalisation en 110. Ainsi les normes seront respectées pour le lotissement Paul Séjourné. Monsieur le Maire termine son propos en disant que la construction du lotissement touche à sa fin et que la vente pourra être lancée début octobre.

- **Courrier de la Direction Générale des Finances Publiques :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Directeur Général des Finances Publiques confirmant la fusion des bureaux de Fay et du Monastier et la mise en place d'une permanence à Fay et demandant à la commune de valider cette fusion avant de préparer le déménagement dans le nouveau Pôle Eynac. Comme les élus de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage l'ont indiqué lors d'une conférence de presse, le Conseil souhaite indiquer qu'il désapprouve la disparition progressive des services publics en milieu rural qui fragilise chaque jour un peu plus des territoires

ruraux déjà en difficulté. Ne disposant cependant pas de moyens suffisants pour enrayer cet exode et conscients des réalités, le Conseil valide néanmoins cette fusion pour renforcer la trésorerie et continuer à assurer un service pour les usagers et les élus. Le Conseil espère aussi que la mise en place d'une permanence sur la commune de Fay pourra répondre de façon durable aux attentes des usagers et des élus locaux, que l'effectif annoncé pour 2015 sur la commune du Monastier, à savoir un comptable de catégorie A et trois agents de catégorie B et C, sera pérennisé et n'évoluera pas en fonction des départs en retraite (un à venir) ou des restrictions budgétaires. En ce qui concerne les travaux du futur Pôle Laurent Eynac, Monsieur le Maire indique qu'ils ont pris du retard en raison de la présence d'amiante et que par conséquent, ils ne devraient s'achever qu'au cours du second trimestre 2015. Le déménagement de la Trésorerie pourra ainsi être préparé.

Chemin de Saint-Victor : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec des agriculteurs de Saint Victor afin d'évoquer la restauration d'un chemin en très mauvais état. Ce chemin avait été restauré au début du précédent mandat mais les travaux avaient été réduits à néant car les coupe-eaux qui avaient été créés alors pour le préserver avaient été détruits par une ou des personnes malveillantes. Souhaitant éviter une telle déconvenue et un gaspillage d'argent public, Monsieur le Maire avait souhaité obtenir l'accord des riverains avant d'engager à nouveau un chantier onéreux, ceci pour s'assurer que les eaux de ruissellement pourraient être rejetées dans les parcelles longeant le chemin. Face au refus de certaines des personnes concernées de collaborer, le projet de restauration a été suspendu. Plusieurs alternatives sont proposées par le Conseil pour permettre la réfection du chemin en question, mais aucune ne semble réalisable. Monsieur le Maire rappelle que la présence de coupe-eaux, comme les fossés en bord de route, est indispensable pour éviter un ravinement accéléré des chemins. De l'avis général, la restauration d'un chemin ne peut être engagée sans la collaboration des propriétaires des parcelles situées à proximité.

Vandalisme panneau de signalisation : Mr Le Maire informe le Conseil qu'un panneau de signalisation représentant un moine a été vandalisé. Le coupable n'a pas été retrouvé pour l'heure mais le panneau a été restauré.

Courrier d'une personne possédant une résidence secondaire rue Via Croze : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une personne qui estime que la vitesse des véhicules circulant dans la rue est excessive, que le nombre de voitures a augmenté de façon considérable depuis la mise en place du sens unique et qui souhaite que du mobilier urbain soit installé pour limiter cette vitesse et garantir sa sécurité. En réponse à ce courrier, le Conseil tient tout d'abord à souligner qu'aucun trottoir n'existe devant la maison en question, la sortie se faisant directement sur la chaussée mais pouvant aussi se faire par une seconde sortie sécurisée située à l'arrière de la maison. Cette situation rend de fait l'installation de mobilier urbain très difficile, voire dangereuse, notamment pour les deux roues. En ce qui concerne la vitesse excessive des véhicules, la grande majorité des véhicules respectent en fait la réglementation, en effet, la configuration de la rue, la présence d'un virage serré et l'étroitesse du passage, limitent de façon évidente la vitesse. Quelques cas particuliers ne doivent pas faire oublier tous ceux qui respectent le code de la route. Le Conseil souhaite enfin indiquer à la personne que la commune envisage d'acquérir une bande de terrain située en face de cette résidence secondaire, ceci afin d'élargir la voie et d'améliorer la sécurité des piétons et des riverains. Ce projet devrait être engagé en 2015.

Vogue annuelle : Mme MERCIER indique que la vogue annuelle aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2014. Elle présente le programme, avec notamment une innovation concernant le dimanche 7 septembre puisqu'un pique-nique géant ouvert à tous sera organisé rue Saint-Pierre, suivi à partir de 15 heures d'animations diverses Place du Vallat. L'objectif est de privilégier la convivialité.

Horaires Mairie : à compter du 1^{er} septembre 2014, le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi après-midi et les horaires seront modifiés pour permettre aux secrétaires de remplir au mieux les missions administratives de plus en plus nombreuses et pour accueillir le public dans de meilleures conditions.

Dates diverses :

- Départ du Père Debard : 5 septembre 2014
- Foire aux bovins et équins et Concours de chevaux lourds: 28 septembre 2014

Prochain Conseil le jeudi 25 septembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.